

COMPTE-RENDU

Objet : CONSEIL COMMUNAUTAIRE – EURRE (salle polyvalente)

Date : 15 JUILLET 2020

59 PRESENTS :

MMES CASTON J., DUBOIS C., CHALEAT R., MARION C., BERNARD E., BILBOT E, GEAY MC., DAMBRINE F., MANTONNIER N., VIALLO AL., BRUN F., JACQUOT C., JAUBERT I., MEDARD S., SCRIVANI J., SYLVESTRE H., CORDARO D., GRANGEON S., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CHAGNON JM., CROZIER G., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., RIBIERE P., ESTEOULLE R., SERRET J., FILZ R., MOREL L., GAUDET JM., GARAYT D., ARNAUD R., ESTRANGIN M., CAILLET C., BONNET C., BOUCHET JL., AMBLARD S., CHABERT C., CHAVE P., FAURE JF., FAYARD F., JAVELAS T., PLANET F., VILLIOT D., AUDEMARD N., AURIAS C., PEYRET JM., RIOU J., MACLIN B., BOUVIER JM., PATONNIER T., POURRET G., COTTON D., GILES M., GAFFIOT F., LOMBARD F., D'HEROUVILLE C.

2 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MME FAVE I.
MR FALLIGAN C.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I / POLE RESSOURCES

1. Election du Président
2. Détermination du nombre de Vice-Présidents
3. Election des Vice-Présidents
4. Charte de l'élu local : lecture
5. Détermination du nombre de membres du Bureau
6. Election des autres membres du Bureau
7. Indemnités de fonction du président, des vice-présidents et des conseillers délégués
8. Conditions de mise en place du droit à la formation des élus communautaires
9. Commission d'Appel d'Offres (CAO) : constitution
10. Informations du Président au Conseil dans le cadre de ses délégations

Le Président, Jean Serret, maire de Eurre, souhaite la bienvenue à tous les nouveaux élus.

Il procède à l'appel de chaque conseiller communautaire et déclare le nouveau conseil installé.

Il indique qu'un descriptif des organismes extérieurs auxquels adhère la CCVD est mis à disposition des élus afin de préparer les désignations qui seront faites au prochain conseil.

Il passe la parole au doyen d'âge, Monsieur Gilbert Pourret, maire de Omblèze, pour la présidence de l'assemblée.

Monsieur Gilbert Pourret, après avoir souhaité la bienvenue à chacun et s'être présenté en quelques mots, précise que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Après appel à candidatures, il désigne Madame Christel Dubois, secrétaire de la séance et Messieurs Ken Delcourt et Philippe Ribière, assesseurs.

I – RESSOURCES

Point 1 Election du Président

Après avoir présenté les conditions juridiques de l'élection, Monsieur Gilbert Pourret fait appel à candidature pour l'élection du Président.

Messieurs Claude Aurias, Maire de Loriol et Jean Serret, Maire de Eurre, annoncent leur candidature.

Il est demandé aux candidats de se présenter brièvement. Chacun disposera de 5 minutes chronométrées.

Chaque temps de parole imparti ayant été respecté par les candidats, Monsieur Gilbert Pourret appelle le secrétaire et les 2 assesseurs.

Les opérations de vote à bulletins secrets se déroulent.

A l'appel de leur nom, chaque conseiller se présente au bureau de vote, passe dans l'isoloir, dépose son bulletin dans l'urne et signe la feuille d'émargement.

***Après dépouillement, Monsieur Jean Serret est élu Président de la CCVD
(Jean Serret : 30 voix ; Claude Aurias : 26 voix ; Blancs : 4 ; nul : 1)***

Point 2 Détermination du nombre de Vice-Présidents

Monsieur Jean Serret, assurant désormais la présidence de l'assemblée, salue Monsieur Claude Aurias et souhaite une collaboration conjointe au service du territoire.

Il remercie l'assemblée pour sa confiance.

Il précise qu'il convient de procéder à la détermination du nombre de Vice-Présidents avant de procéder à leur élection.

Il propose de fixer à 13 le nombre de Vice-Présidents.

Accord de l'assemblée

Point 3 Election des Vice-Présidents

Monsieur Jean Serret propose l'élection de chaque Vice-Président à bulletins secrets, uninominal à 3 tours (selon le même procédé que pour le Président).

Monsieur le Président appelle à nouveau les assesseurs et le secrétaire pour le bureau de vote pour chaque élection.

1^{er} Vice-Président

Monsieur Jean Serret propose la candidature de Madame Christine Marion, 1^{ère} adjointe de Grâne.

Sa délégation : qualité de vie, environnement, mobilités, gestion des déchets

Il fait appel à d'autres candidatures.

Aucune autre candidature s'étant faite connaître, le vote peut se dérouler.

Après dépouillement, Madame Christine Marion est élue 1^{ère} Vice-Présidente de la CCVD (pour : 46 voix ; blancs : 12 ; nuls : 3)

2^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean Serret propose la candidature de Monsieur Jean Marc Bouvier, maire de Montoison.

Sa délégation : transition écologique

Il fait appel à d'autres candidatures.

Aucune autre candidature s'étant faite connaitre, le vote peut se dérouler.

Après dépouillement, Monsieur Jean Marc Bouvier est élu 2^{ème} Vice-Président de la CCVD (pour : 50 voix ; blancs : 7 ; nuls : 4)

3^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean Serret propose la candidature de Madame Nathalie Mantonnier, 1^{ère} adjointe de Livron.

Sa délégation : jeunesse, emploi, formation, campus

Il fait appel à d'autres candidatures.

Aucune autre candidature s'étant faite connaitre, le vote peut se dérouler.

Après dépouillement, Madame Nathalie Mantonnier est élue 3^{ème} Vice-Présidente de la CCVD (pour : 44 voix ; blancs : 15 ; nuls : 2)

4^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean Serret propose la candidature de Monsieur Loïc Morel, Maire de Félines.

Sa délégation : services techniques, PLUI, SCOT

Il fait appel à d'autres candidatures.

Aucune autre candidature s'étant faite connaitre, le vote peut se dérouler.

Après dépouillement, Monsieur Loïc Morel est élu 4^{ème} Vice-Président de la CCVD (pour : 55 voix ; blancs : 4 ; nuls : 2)

5^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean Serret propose la candidature de Madame Catherine Jacquot, 6^{ème} adjointe de Loriol.

Sa délégation : vie sociale, politique de la ville, habitat

Il fait appel à d'autres candidatures.

Aucune autre candidature s'étant faite connaitre, le vote peut se dérouler.

Après dépouillement, Madame Catherine Jacquot est élue 5^{ème} Vice-Présidente de la CCVD (pour : 52 voix ; blancs : 8 ; nul : 1)

6^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean Serret propose la candidature de Monsieur Francis Fayard, Maire de Livron-sur-Drôme.

Sa délégation : Economie, infrastructures, innovation

Il fait appel à d'autres candidatures.

Aucune autre candidature s'étant faite connaître, le vote peut se dérouler.

Après dépouillement, Monsieur Francis Fayard est élu 6^{ème} Vice-Président de la CCVD (pour : 42 voix ; blancs : 15 ; nuls : 3 ; un élu n'a pas pris part au vote)

7^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean Serret propose la candidature de Monsieur Gérard Gagnier, Maire de Beaufort sur Gervanne.

Sa délégation : relations avec les communes, accès aux services publics, commissions d'initiative locale, mutualisation

Il fait appel à d'autres candidatures.

Aucune autre candidature s'étant faite connaître, le vote peut se dérouler.

Après dépouillement, Monsieur Gérard Gagnier est élu 7^{ème} Vice-Président de la CCVD (pour : 43 voix ; blancs : 15 ; nuls : 3)

8^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean Serret propose la candidature de Monsieur Robert Arnaud, conseiller municipal de Grâne.

Sa délégation : finances et ressources humaines

Il fait appel à d'autres candidatures.

Aucune autre candidature s'étant faite connaître, le vote peut se dérouler.

Après dépouillement, Monsieur Robert Arnaud est élu 8^{ème} Vice-Président de la CCVD (pour : 40 voix ; blancs : 19 ; nuls : 2)

9^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean Serret propose la candidature de Monsieur Claude Aurias, Maire de Loriol-sur-Drôme.

Sa délégation : Petite enfance

Il fait appel à d'autres candidatures.

Aucune autre candidature s'étant faite connaître, le vote peut se dérouler.

Après dépouillement, Monsieur Claude Aurias est élu 9^{ème} Vice-Président de la CCVD (pour : 53 voix ; blancs : 7 ; nul : 1)

10^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean Serret propose la candidature de Monsieur Gérard Crozier, Maire de Alex.

Sa délégation : rivières

Il fait appel à d'autres candidatures.

Aucune autre candidature s'étant faite connaître, le vote peut se dérouler.

Après dépouillement, Monsieur Gérard Crozier est élu 10^{ème} Vice-Président de la CCVD (pour : 47 voix ; blancs : 11 ; nuls : 3)

11^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean Serret propose la candidature de Monsieur Frank Gaffiot, 3^{ème} adjoint de Saoû.

Sa délégation : culture, métiers des arts, patrimoine culturel et naturel

Il fait appel à d'autres candidatures.

Aucune autre candidature s'étant faite connaître, le vote peut se dérouler.

Après dépouillement, Monsieur Frank Gaffiot est élu 11^{ème} Vice-Président de la CCVD (pour : 44 voix ; blancs : 16 ; nul : 1)

Monsieur Jean Serret remercie les élus et les équipes pour le bon déroulement de ces scrutins.

Il arrête à 11 le nombre de Vice-Présidents élus à ce jour. La détermination du nombre de Vice-Présidents à 13 permettra de garder 2 postes de Vice-Présidents ou des conseillers délégués pour pouvoir ajuster les compétences ou missions à venir que la CCVD pourrait exercer durant le mandat.

Point 4 Charte de l' élu local : lecture

Monsieur Jean Serret rappelle que l'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « *lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l' élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section II du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, de la section III du chapitre VI du présent titre dans les communautés d'agglomération, de la sous-section 4 de la section II du chapitre V du présent titre dans les communautés urbaines et les métropoles, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions* ».

Il donne lecture de la Charte de l' élu local :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Celle-ci est distribuée aux membres de l'assemblée avec les articles du CGCT.

Point 5 Détermination du nombre de membres du Bureau

Le Président rappelle que, précédemment, le Bureau comprenait 32 membres.

Il propose d'élargir la composition du Bureau à 20 autres membres. Le Bureau sera ainsi composé de 32 membres.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Le Conseil :
- fixe à 32 le nombre de conseillers qui siégeront au Bureau
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Point 6 Election des autres membres du Bureau

Monsieur Jean Serret propose l'élection de chaque autre membre du bureau.

Monsieur le Président appelle à nouveau les assesseurs et le secrétaire pour le bureau de vote.

Il propose 18 élus pour siéger au bureau :

| NOM - PRENOM | COMMUNE |
|-------------------------------|--------------------|
| CHAGNON JEAN-MICHEL | ALLEX |
| VALLON CYRILLE | CHABRILLAN |
| CHAREYRON GILBERT | CLIOUSCLAT |
| ESTEOULLE RENE | DIVAJEU |
| CHALEAT REGINE | EURRE |
| GARAYT DAVID | GIGORS ET LOZERON |
| CAILLET CHRISTIAN | LA REPARA AURIPLES |
| BOUCHET JEAN-LUC | LE POET CELARD |
| VIALON ANNE-LISE | LIVRON/DROME |
| PEYRET JEAN-MARC | LORIOLE/DROME |
| MACLIN BENOIT | MIRMANDE |
| SYLVESTRE HELENE | MONTCLAR/GERVANNE |
| GRANGEON SOLANGE | MONTOISON |
| PATONNIER THIERRY | MORNANS |
| POURRET GILBERT | OMBLEZE |
| GILES MICHEL | PUY SAINT MARTIN |
| MOULINS-DAUVILLIERS GENEVIEVE | SOYANS |
| LOMBARD FABIEN | SUZE |

Il fait appel à candidature pour les 2 sièges restants.

Madame Delphine Cordaro (Montoison) et Messieurs Philippe Chave (Livron-sur-Drôme) et Claude d'Hérouville (Vaunaveys la Rochette) souhaitent également faire partie du Bureau.

Après échanges, Madame Delphine Cordaro retire sa candidature pour respecter la répartition des élus sur le territoire.

| | |
|--------------------|-----------------------|
| CHAVE PHILIPPE | LIVRON/DROME |
| D'HEROUILLE CLAUDE | VAUNAVEYS LA ROCHETTE |

Après dépouillement, les élus ci-dessus cités sont élus membres du Bureau

Monsieur Jean Serret propose 5 postes de conseiller délégué rattachés aux Vice-Présidents pour les soutenir dans leur délégation :

- Madame Geneviève Moulins-Dauvilliers, CIAS (rattachée à Madame Catherine Jacquot)
- Madame Anne-Lise Viallon, Mobilités (rattachée à Madame Christine Marion)
- Monsieur Christian Caillet, alimentation et agriculture (rattaché à Monsieur Francis Fayard)
- Monsieur Fabien Lombard, tourisme (rattaché à Monsieur Francis Fayard)

- Monsieur Gilbert Pourret, commande publique et appel d'offres (rattaché à Monsieur Robert Arnaud)

Point 7 Indemnités de fonction du président, des vice-présidents et des conseillers délégués

Monsieur Jean Serret rappelle le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-12 ;

Considérant que, lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que, pour une communauté regroupant entre 20 000 et 49 999 habitants :

- Le montant de l'indemnité maximale de Président est fixé à 67.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Le montant de l'indemnité maximale de Vice-Président est fixé à 24.73 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Le montant de l'indemnité maximale de conseiller délégué est fixé à 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Considérant que les conseillers communautaires auxquels le Président a délégué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité,

Considérant que le conseil communautaire peut voter une indemnité pour l'exercice du mandat de conseiller communautaire,

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un EPCI concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée,

Il est proposé les indemnités suivantes à compter du 15/07/2020 :

| En % de l'indice 1027 Brut - 830 majoré | Taux maximum | Taux proposé |
|---|--------------|--------------|
| Président | 67.5 % | 47.2 % |
| Vice-Président | 24.73 % | 24.73 % |
| Conseiller délégué | 6 % | 6 % |

L'article 5211-12 du CGCT définit l'enveloppe indemnitaire globale comme l'addition de l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de Président et des indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Vice-Président.

Au maximum, l'enveloppe indemnitaire est déterminée en fonction du nombre de Vice-Présidents correspondant à 20 % de l'effectif du Conseil communautaire (sans excéder 15 Vice-Présidents).

Le Conseil :

- décide de verser les indemnités suivantes à compter du 15/07/2020 :

Président : 47.2 %
Vice-Président : 24.73 %
Conseiller délégué : 6 %

- Dit que les dépenses d'indemnités de fonction sont inscrites et à inscrire au budget principal de la communauté pour la durée du mandat

- Précise que l'enveloppe indemnitaire globale s'élèvera à 181 522 € (valeur 2020)

- Précise que les indemnités de fonction sont payées mensuellement

- Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération

Point 8 Conditions de mise en place du droit à la formation des élus communautaires

Ce point est retiré et reporté au prochain Conseil.

Point 9 Commission d'Appel d'Offres (CAO) : constitution

Monsieur Jean Serret rappelle, qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce, pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, son Président, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil communautaire en son sein par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil décide de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur Jean Serret propose la liste suivante :

- Titulaires : Mesdames Christine Marion, Solange Grangeon, Messieurs Gilbert Pourret, René Estéouille, Loïc Morel
- Suppléants : Mesdames Régine Chaléat, Geneviève Moulins-Dauvilliers Messieurs Robert Arnaud, Francis Fayard, Fabien Lombard

Le Conseil :

- crée une commission d'appel d'offres, pour la durée du mandat.
- proclame les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

Messieurs POURRET Gilbert, ESTEOULLE René, MOREL Loïc

Mesdames MARION Christine, GRANGEON Solange

Membres suppléants :

Messieurs ARNAUD Robert, FAYARD Francis, LOMBARD Fabien

Mesdames CHALEAT Régine, MOULINS-DAUVILLIERS Geneviève

- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Point 10 Information du Président au Conseil dans le cadre de ses délégations

Ce point est retiré et reporté au prochain Conseil.

La séance est levée à 23h15.

Fait à Eurre, le 20 juillet 2020

Le Président,

Jean Serret

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée

CS 331
96 Route des Aliziers
26400 EURRE

Tél 04 75 25 43 80 – mail ccvd@val-de-drome.com